

## CONSEIL REGIONAL

13 et 14 février 2020

## DELIBERATION

**Fiscalité indirecte****Taux pour 2020**

Le Conseil régional convoqué par son Président le 21 janvier 2020, s'est réuni le jeudi 13 février 2020 au siège de la Région Bretagne, sous la présidence de Monsieur Loïc CHESNAIS-GIRARD, Président du Conseil régional.

**Etaient présents** : Monsieur Olivier ALLAIN (jusqu'à 15h et après 17h15), Madame Sylvie ARGAT-BOURIOT, Monsieur Eric BERROCHE, Madame Mona BRAS, Madame Georgette BREARD (jusqu'à 19h20), Monsieur Pierre BRETEAU, Monsieur Gwenegan BUI, Madame Gaby CADIOU, Monsieur Loïc CHESNAIS-GIRARD, Monsieur André CROCQ (jusqu'à 17h30 et après 18h30), Madame Delphine DAVID, Monsieur Gérard DE MELLON, Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN, Madame Virginie D'ORSANNE, Madame Laurence DUFFAUD (jusqu'à 18h30), Monsieur Richard FERRAND, Madame Laurence FORTIN, Madame Anne GALLO, Monsieur Karim GHACHEM (jusqu'à 15h), Madame Anne-Maud GOUJON (jusqu'à 16h), Madame Sylvie GUIGNARD (jusqu'à 18h20), Madame Claire GUINEMER (jusqu'à 18h55), Monsieur Philippe HERCOUËT (jusqu'à 15), Madame Kaourintine HULAUD, Monsieur Bertrand IRAGNE, Madame Elisabeth JOUNEAUX-PEDRONO, Monsieur Gérard LAHELLEC, Monsieur Jean-Michel LE BOULANGER, Monsieur Olivier LE BRAS, Monsieur Raymond LE BRAZIDEC, Monsieur Patrick LE DIFFON, Monsieur Marc LE FUR (jusqu'à 16h), Monsieur Patrick LE FUR (jusqu'à 16h), Madame Gaël LE MEUR, Madame Nicole LE PEIH, Monsieur Alain LE QUELLEC, Madame Gaël LE SAOUT (jusqu'à 15h), Monsieur Christian LECHEVALIER, Madame Lena LOUARN, Monsieur Bernard MARBOEUF, Monsieur Martin MEYRIER, Monsieur Philippe MIAILHES, Madame Gaëlle NICOLAS, Madame Gaëlle NIQUE, Madame Isabelle PELLERIN (jusqu'à 19h), Monsieur Gilles PENNELLE, Monsieur Stéphane PERRIN, Monsieur Maxime PICARD, Monsieur Bertrand PLOUVIER, Monsieur Pierre POULIQUEN, Monsieur Bernard POULIQUEN, Monsieur Bruno QUILLIVIC, Monsieur Dominique RAMARD, Madame Emmanuelle RASSENEUR, Madame Agnès RICHARD, Madame Claudia ROUAUX (jusqu'à 15h), Monsieur Stéphane ROUDAUT, Madame Catherine SAINT-JAMES, Madame Forough SALAMI-DADKHAH, Monsieur Emeric SALMON, Madame Hind SAOUD (jusqu'à 18h10), Monsieur Sébastien SEMERIL (jusqu'à 17h40), Madame Renée THOMAÏDIS, Madame Martine TISON, Madame Anne TROALEN, Monsieur Hervé UTARD, Madame Anne VANEECLOO, Madame Gaëlle VIGOUROUX, Madame Sylvaine VULPIANI.

**Avaient donné pouvoir** : Monsieur Olivier ALLAIN (pouvoir donné à Madame Forough SALAMI de 15h à 17h15), Madame Georgette BREARD (pouvoir donné à Monsieur Martin MEYRIER à partir de 19h20), Monsieur Thierry BURLLOT (pouvoir donné à Madame Elisabeth JOUNEAUX-PEDRONO), Madame Fanny CHAPPE (pouvoir donné à Monsieur Pierre POULIQUEN), Monsieur Marc COATANEA (pouvoir donné à Madame Nicole LE PEIH), Monsieur André CROCQ (pouvoir donné à Laurence DUFFAUD de 17h30 à 18h30), Madame Laurence DUFFAUD (pouvoir donné à Madame Emmanuelle RASSENEUR à partir de 18h30), Monsieur Karim GACHEM (pouvoir donné à Monsieur Maxime PICARD à partir de 15h), Madame Anne GALLO (pouvoir donné à Madame Evelyne GAUTIER LE BAIL), Madame Anne-Maud GOUJON (pouvoir donné à Madame Gaëlle NICOLAS à partir de 16h), Madame Sylvie GUIGNARD (pouvoir donné à Madame Martine TISON à partir de 18h20), Madame Claire

GUINEMER (pouvoir donné à Monsieur Stéphane ROUDAUT à partir de 18h55 (pouvoir donné à Madame Sylvaine VULPIANI), Monsieur Philippe HERCO Dominique RAMARD à partir de 15h), Monsieur Pierre KARLESKIND (pouvoir donné à Monsieur Raymond LE BRAZIDEC), Madame Isabelle LE BAL (pouvoir donné à Madame Delphine DAVID), Monsieur Jean-Yves LE DRIAN (pouvoir donné à Monsieur Olivier LE BRAS), Madame Agnès LE BRUN (pouvoir donné à Monsieur Bruno QUILLIVIC), Monsieur Marc LE FUR (pouvoir donné à Monsieur DE SALLIER-DUPIN à partir de 16h), Madame Gaël LE SAOUT (pouvoir donné à Madame Gaëlle NIQUE à partir de 15h), Madame Christine LE STRAT (pouvoir donné à Monsieur Patrick LE DIFFON), Monsieur Paul MOLAC (pouvoir donné à Madame Mona BRAS), Madame Anne PATAULT (pouvoir donné à Monsieur Hervé UTARD), Madame Isabelle PELLERIN (pouvoir donné à Monsieur Bernard POULIQUEN à partir de 19h), Monsieur David ROBO (pouvoir donné à Madame Claire GUINEMER jusqu'à 18h55 puis à Monsieur Bernard MARBOEUF), Madame Claudia ROUAUX (pouvoir donné à Madame Catherine SAINT-JAMES à partir de 15h), Madame Hind SAOUD (pouvoir donné à Madame Gaël LE MEUR à partir de 18h10), Monsieur Sébastien SEMERIL (pouvoir donné à Anne TROALEN à partir de 17h40).

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 4111-1 et suivants ;

Vu le Code général des impôts ;

Après avoir pris connaissance de l'avis formulé par le Conseil Economique Social et Environnemental lors de sa réunion du 3 février 2020 ;

Vu l'avis de la commission Finances et affaires générales en date du 10 février 2020 ;

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Et après avoir délibéré ;

#### DECIDE

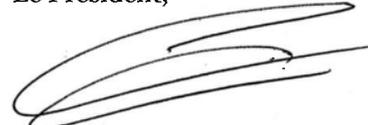
**Le groupe Droite, Centre et Régionalistes, le groupe Rassemblement National, Madame BLEIN et Monsieur IRAGNE votent contre.**

**-DE MAINTENIR** le taux unitaire de la taxe proportionnelle sur les certificats d'immatriculation des véhicules à moteur (cartes grises) à 51€ par cheval-vapeur ;

**-DE RECONDUIRE** l'exonération de 50 % de la taxe proportionnelle sur les certificats d'immatriculation des véhicules en faveur des véhicules spécialement équipés pour fonctionner, exclusivement ou non, au moyen des énergies « propres » (énergie électrique, gaz naturel véhicules ou gaz de pétrole liquéfié ou superéthanol E85), visés à l'article 1599 *novodecies* A du code général des impôts ;

Conformément à l'article 1599 *sexdecies* du code général des impôts, ces taux ainsi que leurs exonérations resteront applicables tant qu'ils ne seront pas modifiés.

Le Président,



Loïc CHESNAIS-GIRARD